

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2017 A 18H30

PRESENTS : MM. HARDEL Ernest - RODON Daniel - AUBERT Catherine - POSÉ Éric - DESTIGNY Jocelyne - LASNE Nicole - DALYS Mary-José - DUCHATELLIER Jacqueline - THORAVAL Thierry - DELVAL Gilles - MARTIN Laurence - URVOY Éric

Monsieur OUDART Michel est arrivé en cours de réunion.

EXCUSES : Messieurs BEAUGAS Michel - LEPRINCE Hubert

ABSENTE : Madame AUBERT Nadège

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur HARDEL Ernest

EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur POSÉ Éric

POUVOIR DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL A MONSIEUR HARDEL ERNEST

DATE DE CONVOCATION : 18 AVRIL 2017
DATES D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 16 ET 19 MAI 2017

01 - RENOUELEMENT DE L'EMPLOI SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI, A TEMPS COMPLET, POUR UNE DUREE DE 12 MOIS A COMPTER DU 8 JUI 2017 POUR LES SERVICES TECHNIQUES CHARGES DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- ◆ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" en date du 21 février 2017,
- ◆ Après avoir pris connaissance qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des services techniques chargés de l'entretien des bâtiments communaux de renouveler l'emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de douze mois, à compter du 8 juin 2017,
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité :
 - ✓ De renouveler l'emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an à compter du 8 juin 2017 afin d'assurer notamment l'entretien des bâtiments communaux,
 - ✓ De fixer la rémunération mensuelle brute sur la base du S.M.I.C.

02 - CREATION A COMPTER DU 8 JUI 2017 D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, A TEMPS COMPLET, POUR INTERVENIR AUPRES DES SERVICES TECHNIQUES CHARGES DE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- ◆ Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- ◆ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" du 21 février 2017 précisant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services techniques chargés de l'entretien des bâtiments communaux, de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de créer, à compter du 8 juin 2017, un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

03 - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, A TEMPS NON COMPLET, DU 6 JUI 2017 AU 31 AOUT 2017 INCLUS

Le Conseil Municipal,

- ◆ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale du "Personnel Communal" du 21 février 2017,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu, pour le bon fonctionnement des services, de recruter pour une durée déterminée un agent devant remplir le rôle d'agent de surveillance de la voie publique,
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité,
 - ✓ De créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial, pour la période du 6 juin 2017 au 31 août 2017 inclus, afin d'assurer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique,
 - ✓ De fixer la durée de travail à 17 heures hebdomadaires,
 - ✓ De fixer la rémunération au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

04 - SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU 1^{ER} JUI 2017

Le Conseil Municipal,

- ◆ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" en date du 21 février 2017,
- ◆ Considérant que le garde champêtre chef principal, a fait valoir ses droits à la retraite à la date du 1^{er} mai 2017,
- ◆ Vu le tableau des avancements de grade transmis à la Commission Départementale compétente,
- ◆ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} juin 2017 de modifier le tableau des effectifs par la :
 - ✓ Suppression de l'emploi de garde champêtre chef principal, à temps complet,
 - ✓ Création, en vue de l'avancement de grade d'un agent administratif, d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à temps complet,
 - ✓ Création, en vue de l'avancement de grade d'un agent technique, d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à raison de 31 heures hebdomadaires.

ARRIVEE DE MONSIEUR OUDART MICHEL QUI PRIE LE CONSEIL MUNICIPAL DE L'EXCUSER DE SON RETARD

05 - SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA) DE MONDEVILLE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention en date du 3 février 2017 présentée par le Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville en vue de financer ses actions en faveur de ses adhérents,
- ♦ Vu les comptes rendus de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 23 février 2017 et 13 avril 2017,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder au Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville, pour l'année 2017, une subvention d'un montant de 200.00 € (deux cents euros).

06 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'ACCUEIL D'ENFANTS DE LA SAMTGEMEINDE DE WESENDORF AU MOIS DE JUIN 2017

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention d'un montant de 700.00 € présentée par le Directeur de l'école élémentaire "Pierre Mendès France" en date du 30 mars 2017 pour le financement du projet d'accueil d'enfants de la Samtgemeinde de Wesendorf du 12 au 16 juin 2017,
- ♦ Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel arrêté à la somme de 2 883 €,
- ♦ Après avoir pris connaissance des participations au financement de ce projet d'accueil par le Comité de Jumelage à hauteur de 500 €, de la coopérative scolaire à hauteur de 500 € et de l'Association des Parents d'Élèves à hauteur de 800 €,
- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 13 avril 2017,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité d'accorder une subvention de 500.00 € (cinq cents euros) à l'école élémentaire "Pierre Mendès France" pour le financement du projet d'accueil d'enfants de la Samtgemeinde de Wesendorf du 12 au 16 juin 2017.

07 - SUBVENTIONS DECLAREES SANS SUITE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu les demandes de subvention présentées récemment par :
 - ↳ L'A.D.G.S., association sise à Soliers (14),
 - ↳ Le Centre d'Action Médico-Social Précoce "La Pomme Bleue", à Bretteville-sur-Odon (14),
 - ↳ L'Association Française des Sclérosés en plaques (AFSEP), à Blagnac (31),
- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 13 avril 2017,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à l'ensemble des demandes de subvention citées ci-dessus.

08 - TARIFS DES MERCREDIS LOISIRS, DU CENTRE DE LOISIRS, DES STAGES ET DES MINI-CAMPS A COMPTER DU PREMIER JOUR DES VACANCES SCOLAIRES DE L'ETE 2017

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 13 avril 2017,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité,
 - ✓ De fixer, à compter du premier jour des vacances d'été 2017, les tarifs des mercredis loisirs et du centre de loisirs comme suit :

❖ TARIFS SANS LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ET DE LA COMMUNE DE CUVERVILLE

QUOTIENT FAMILIAL	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS
T1 : 0 à 620 €	10.85 €	14.50 €	24.00 €
T2 : 621 à 1 200 €	11.35 €	15.00 €	25.00 €
T3 : > 1 201 €	11.85 €	15.50 €	26.00 €

- ✓ De fixer, à compter du premier jour des vacances d'été 2017, les tarifs des stages et des mini-camps comme suit :

❖ TARIFS SANS LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ET DE LA COMMUNE DE CUVERVILLE

QUOTIENT FAMILIAL	MINI-CAMPS ET STAGES
T1 : 0 à 620 €	27.32 €
T2 : 621 à 1 200 €	28.32 €
T3 : > 1 201 €	29.32 €

DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Allocataires CAF

Allocataires MSA et non allocataires CAF et MSA pour la période du 1^{er} jour des vacances d'été 2017 au 31 décembre 2017.

Allocataires MSA et non allocataires CAF et MSA pour la période du 1^{er} janvier 2018 à la veille du premier jour des vacances d'été 2017

Au vu de la dernière attestation de paiement de la CAF portant impérativement le numéro d'allocataire

1/12^{ème} des revenus de 2015 + dernier montant des prestations familiales connu divisés par le nombre de parts

1/12^{ème} des revenus de 2016 + dernier montant des prestations familiales connu divisés par le nombre de parts

		AIDES DE LA CAF			AIDES DE LA MSA			AIDES DE LA COMMUNE ACCORDEES UNIQUEMENT AUX CUVERVILLAIS		
		½ JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS
MERCREDIS LOISIRS	T1	2.16 €	4.16 €		2.40 €	3.60 €		2.95 €	3.75 €	
	T2	2.16 €	3.24 €		2.40 €	3.60 €		2.95 €	3.75 €	
	T3	2.16 €	3.24 €		2.40 €	3.60 €		2.95 €	3.75 €	
CENTRE DE LOISIRS	T1	2.16 €		5.24 €	2.40 €		4.80 €	2.95 €		6.20 €
	T2	2.16 €		4.32 €	2.40 €		4.80 €	2.95 €		6.20 €
	T3	2.16 €		4.32 €	2.40 €		4.80 €	2.95 €		6.20 €
STAGES ET MINI-CAMPS	T1			5.24 €			4.80 €			6.20 €
	T2			4.32 €			4.80 €			6.20 €
	T3			4.32 €			4.80 €			6.20 €

09 - LOCATION DES TABLES RONDES A LA SALLE DES FETES ET DE LA CULTURE - TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2017

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance du stockage des vingt tables rondes à la salle des fêtes et de la culture et de la possibilité de les louer aux locataires de cet équipement communal,
- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 13 avril 2017,
- ♦ Considérant que neuf personnes peuvent s'installer autour de chaque table ronde compte tenu de la dimension des chaises de la salle des fêtes et de la culture,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - A l'unanimité,
 - ✓ Décide, à compter du 1^{er} juin 2017, de louer chaque table ronde aux locataires de la salle des fêtes et de la culture au prix unitaire de 9.00 € (neuf euros),
 - ✓ Dit que si les locataires de la salle des fêtes et de la culture souhaitent organiser un repas dansant, le nombre de tables rondes préconisé ne devra pas excéder 16 en raison de la surface du parquet.

10 - COMPTE RENDU - DOTATION 2017

Monsieur le Maire fait part avoir eu connaissance, sur le site de la DGCL, du montant des différentes dotations 2017 en faveur de la commune, à savoir :

Dotation Forfaitaire : 430 776 €.

Dotation de Solidarité Rurale "Péréquation" : 30 556 €

Dotation Nationale de Péréquation : 30 326 €

11 - PROJET "ECO-ECOLE" ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 SUR LE THEME DE L'ALIMENTATION – SUBVENTION ACCORDEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE "PIERRE MENDES FRANCE" POUR LE FINANCEMENT DE CHEVALETS DE TABLE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le projet "Eco-école" de l'école élémentaire "Pierre Mendès France" portant, cette année scolaire 2016/2017, sur le thème de l'alimentation et que le dossier "éco-école" est à ce jour finalisé, condition d'une éventuelle labellisation de l'école, pour la troisième année consécutive,
- ♦ Considérant que dans le déroulement du projet, les élèves demi-pensionnaires ont soulevé le problème du bruit au restaurant scolaire et que le Comité "Éco-école" a décidé d'élaborer avec les élèves "une charte de bonne conduite au restaurant scolaire",
- ♦ Considérant que cette "Charte de bonne conduite au restaurant scolaire" sera affichée dans les locaux du restaurant scolaire dont la reproduction a été prise en charge financièrement par la Ville de Cuverville,
- ♦ Considérant que l'achat de chevalets devant être installés sur les tables du restaurant scolaire, pour un montant de 40 euros, s'est révélé nécessaire pour le bon fonctionnement de cette charte de bonne conduite,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 40.00 € (quarante euros) à l'école élémentaire "Pierre Mendès France" pour le financement des chevalets.

12 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES "IMPOTS DIRECTS" DU 29 MARS 2017

Monsieur le Maire indique que la commission s'est réunie afin d'étudier les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou devant changer d'affectation ; Il a été décidé de créer une nouvelle catégorie 5M qui correspond au R+1 (logements ayant un étage).

13- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE CHARGE DE LA MISE EN PLACE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU 6 AVRIL 2017

Le comité de pilotage s'est réuni afin de prendre connaissance des réponses de l'enquête réalisée auprès des parents sur la mise en place des activités périscolaires. Le dépouillement écrit sera disponible en septembre.

14 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE "FETES ET CEREMONIES" DES 02 ET 21 MARS 2017

Madame DESTIGNY Jocelyne Vice-présidente, indique que la commission avec la participation de l'APE a fixé la date de la journée récréative au 5 mai 2017 de 12h à 20h. Cinq structures gonflables seront installées ainsi que la projection du film "Chocolat"

15 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CONSEILS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU 17 MARS 2017

Madame DESTIGNY Jocelyne Vice-présidente indique qu'un exercice d'évacuation a été réalisé le 16 mars à l'école élémentaire et le 21 novembre à la maternelle. Tout c'est bien passé. Dépistage du Radon dans les écoles pas de dépassement du premier niveau. L'exercice intrusion aura lieu fin avril. Prévisions des effectifs à l'école maternelle sont de 78 enfants et 119 à l'école primaire.

Monsieur le Maire informe que la classe de CM2 était inscrite au projet "Presqu'île réenchantée" avec la participation de l'École Supérieure d'Arts et Média de Caen - Cherbourg (ESAM) et les élèves ont réalisé une maquette d'immeuble durant cette session. Une exposition est organisée à partir du lundi 22 mai jusqu'au mercredi 24 mai 2017 toute la journée de 9h à 17h auprès de laquelle nous pourrions découvrir les maquettes des écoles ayant participé à ce projet. A la suite de cette exposition se tiendra un finissage qui aura lieu le mercredi 24 mai à partir de 16h auquel le Conseil Municipal est convié.

16 - ASSOCIATION COMITE GOODWOOD 1944 - REPRESENTATION ET COTISATION

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la délibération n° D.2017/25 du 6 février 2017 portant désignation de deux élus pour représenter la commune de Cuverville auprès de la future association "COMITE GOODWOOD 1944" dont l'objet est de promouvoir le devoir de mémoire, faire connaître la bataille Goodwood 18 au 20 juillet 1944, organiser un circuit de la bataille aux fins pédagogiques et touristiques, organiser les cérémonies commémoratives en association avec les communes concernées, promouvoir les rencontres culturelles Franco-Britanniques et mener des actions auprès de la jeunesse de tous niveaux scolaires,
- ♦ Vu les statuts de l'association "COMITE GOODWOOD 1944" adressés en préfecture, dont le siège a été fixé à la mairie de Touffréville, précisant notamment que les membres actifs paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, les collectivités territoriales adhérentes pourront attribuer une subvention fixée par l'assemblée générale au prorata du nombre d'habitants de chaque commune située géographiquement dans l'aire de cette "Opération GOODWOOD 1944" et les associations participantes seront représentées, au moins par un de leur membre, et paieront une cotisation annuelle et chacun de leurs membres paiera sa cotisation en qualité de membre actif,
- ♦ Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association "COMITE GOODWOOD 1944" du 30 mars 2017 fixant les cotisations de participation de la manière suivante :
 - Communes : 0.50 € par habitant
 - Associations : 10.00 € par association
 - Particuliers : 10.00 € par personne et 5 € pour les moins de 25 ans et chômeurs,
- ♦ Après avoir pris connaissance de la demande de retrait présentée par Monsieur DELVAL Gilles pour représenter la commune de Cuverville auprès de cette association compte tenu de son indisponibilité à assister aux réunions organisées par cette structure associative,
- ♦ Après avoir pris connaissance de la demande de maintien de Monsieur OUDART Michel pour poursuivre la représentation de la commune de Cuverville en collaboration avec Monsieur AUTRET Jérôme, administré de la Commune et intéressé par les activités proposées par ladite association,
- ♦ Après en avoir délibéré :
 - Décide à l'unanimité :
 - ✓ De prendre acte du retrait de représentation de Monsieur DELVAL Gilles auprès de l'association "COMITE GOODWOOD 1944",
 - ✓ De prendre acte du maintien de Monsieur OUDART Michel en qualité de représentant de la commune au sein de l'association "COMITE GOODWOOD 1944" et de la collaboration de Monsieur AUTRET Jérôme, administré,
 - ✓ De préciser à l'association "COMITE GOODWOOD 1944" que la commune est favorable au versement d'une cotisation de 0.50 € par habitant pour la présente année mais, en aucun cas, elle ne pourrait être versée pour les années à venir comme le prévoit les statuts de l'association en son article 7.

17 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DES TROIS VALLEES DU 30 MARS 2017

Le compte rendu ne soulève pas d'observation particulière.

12 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Il a accepté le devis pour l'achat d'un véhicule " MASTER" de 2013 pour un montant de 14 720.76 € TTC dont 320.76 € de carte grise.
- Le véhicule "Peugeot J5" de l'année 1991 a été cédé pour pièces détachées au prix de 500.00 €.
- Il a signé le 5 avril 2017 l'acte portant sur l'acquisition de la parcelle de terrain en vue de l'extension de la piste cyclable de la rue d'Escoville.
- La vente de local commercial communal situé 3 place du 13 juin devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2017.

18 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Il rencontrera prochainement Monsieur le Maire de Colombelles au sujet du projet de 20 hectares de serres devant voir le jour à Colombelles, sur les terrains situés à proximité de Cuverville, d'ici 2019.
- Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Touffréville, Monsieur RODON Daniel participera à la réunion d'examen conjoint n° 2 qui aura lieu le 16 mai 2017 à 10 heures à la Mairie de Touffréville en vue de poursuivre la concertation et le débat à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, mais également d'obtenir des éléments d'informations complémentaires.
- Le bureau de poste de Démouville envisage, au vu des éléments de fréquentation observés ces dernières années, une adaptation des horaires de l'été, qui pourrait prendre la forme suivante : fermeture entre le 24 et 29 juillet 2017. Conformément au contrat de présence postale territoriale 2017/2019 signé le 11 janvier dernier entre La Poste et l'Association des Maires de France sous l'égide du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, cette proposition de fermeture sera confirmée par écrit deux mois avant sa mise en place effective.
- Le SYVEDAC organise une visite des sites de traitement des déchets, le vendredi 16 juin 2017 de 8h30 à 17h30.
- La distribution du Journal "Ma Commune" du mois d'avril 2017 a été assurée par MIM. RODON Daniel, AUBERT Catherine, DALYS Mary-José, LASNE Nicole, DELVAL Gilles et URVOY Éric et les remercie très sincèrement pour cette participation.
- Par lettre du 12 avril 2017, les membres du bureau de l'Association des Parents d'Élèves des écoles maternelle et élémentaire nous remercient pour la subvention de 2 200 € allouée au titre de l'année 2017.
- Par lettre du 26 avril, Monsieur l'Abbé Jean-Luc CHAUMOÏTRE, suite à l'attribution de l'indemnité de gardiennage année 2017, nous remercie pour notre soutien pour exercer sa mission au service de tous.
- Une personne, en formation à l'IRFA, effectuera un stage non rémunéré auprès des services administratifs du 03 au 05 mai 2017.
- La prochaine cérémonie au Monument aux Morts aura lieu le lundi 8 mai 2017 à 11 heures.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 juin 2017 à 18h30.

Cuverville, le 13 juillet 2018

Le Secrétaire,
Éric POSÉ

Le Maire,
Président de séance,
Ernest HARDEL